

Le 18 juin 2014

PROCÈS-VERBAL de la 101^e séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Matawinie située au 3184, 1^{re} Avenue à Rawdon, le mercredi **18 juin 2014** sous la présidence de monsieur André Hénault.

Sont présents formant quorum :

- Monsieur André Hénault, Président, préfet, MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, représentant du transport en commun
- Madame Danielle H. Allard, préfète, MRC de Montcalm
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet, MRC de Matawinie
- Monsieur François Desrochers, représentant, MRC de Joliette
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun
- Monsieur Réjean Gouin, représentant, MRC de Matawinie
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet, MRC de D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant, MRC de L'Assomption
- Monsieur Gérard Jean, représentant, MRC de D'Autray
- Monsieur Patrick Massé, représentant, MRC de Montcalm
- Monsieur Gabriel Michaud, représentant, MRC Les Moulins

Est également présente :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale, CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal du conseil d'administration
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 avril 2014
 - 2.2. Suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 23 avril 2014
3. Procès-verbal du comité exécutif
 - 3.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 avril 2014
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
 - 5.1. Déboursés de février à mai 2014
 - 5.2. Conciliation bancaire de février à mai 2014
 - 5.3. Liste des comptes à payer
6. Sujets spécifiques
 - 6.1. Circuits régionaux
 - 6.1.1. Statistiques d'achalandage au 31 mai 2014
 - 6.1.2. Circuit no 31 St-Gabriel/Joliette
 - 6.1.3. Circuit no 35 St-Lin-Laurentides/St-Jérôme - Demande à la Ville de Ste-Sophie pour une modification de parcours et d'horaire
 - 6.1.4. Circuit no 46 Joliette/St-Paul-de-Joliette
 - 6.1.5. Circuits nos 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette - Modification de l'horaire
 - 6.2. État des revenus et des dépenses au 30 avril 2014
 - 6.3. Entente intervenue entre Imagie Communication et le CRTL
 - 6.4. Renouvellement de l'assurance collective des employés
 - 6.5. Autorisation de signature – Entente entre le CRTL et CHASE paymentech
 - 6.6. Acquisition d'abribus pour la MRC de L'Assomption
 - 6.7. Acquisition de supports à vélos pour la MRC de L'Assomption
 - 6.8. Acquisition d'abribus pour la MRC Les Moulins
 - 6.9. Acquisition de mobilier urbain pour la MRC Les Moulins
 - 6.10. Acquisition de dalles de béton et de bollards pour la MRC Les Moulins
 - 6.11. Acquisition de boîtes de perception pour la MRC Les Moulins
 - 6.12. Désinstallation et installation de boîtes de perception pour la MRC Les Moulins
7. Transport adapté
 - 7.1. Statistiques projet d'interconnexion des services de transport adapté
 - 7.2. États des revenus et des dépenses au 30 avril 2014 – projet interconnexion
 - 7.3. Colloque du transport adapté
8. Règlements - Aucun
9. Avis de motion - Aucun
10. Rapport du président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs couvrant les mois d'avril et mai 2014 et bilan au 31 mai 2014
13. Sujets divers
 - 13.1 Formation RCR
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

Le 18 juin 2014

CA-939-06/2014

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 18 juin 2014 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

Annexe 1.0 : Projet d'ordre du jour CA du 18 juin 2014

2. Procès-verbal du conseil d'administration

CA-940-06/2014

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 avril 2014

Il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 23 avril 2014, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.1 : Procès-verbal CA du 23 avril 2014

2.2 Suivi du procès-verbal du 23 avril 2014

À l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal du comité exécutif

3.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 avril 2014

Dépôt

Annexe 3.1 : Procès-verbal CE du 18 avril 2014

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 16 avril 2014 au 11 juin 2014, portant la référence CRTL-CA2014-06, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 : Liste de correspondance CA2014-06

5. Bordereau des comptes

CA-941-06/2014

5.1 Déboursés

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1er février 2014 au 28 février 2014 totalisant la somme de 487 001.62 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1er mars 2014 au 31 mars 2014 totalisant la somme de 1 398 355.65 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1er avril 2014 au 30 avril 2014 totalisant la somme de 464 347.97 \$.

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1er mai 2014 au 31 mai 2014 totalisant la somme de 1 058 758,54 \$.

Le 18 juin 2014

Annexe 5.1 : Déboursés : février, mars, avril et mai 2014

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire des mois de février, mars, avril et mai 2014

Annexe 5.2 : Conciliations bancaires : février, mars, avril et mai 2014

CA-942-
06/2014

5.3 Liste des comptes à payer

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 18 juin 2014 totalisant la somme de 2 718.88 \$ et que la directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 5.3 : Liste des comptes à payer

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 mai 2014

Dépôt

Annexe 6.1.1 : Statistiques d'achalandage au 31 mai 2014

6.1.2 Circuit 31 St-Gabriel/Joliette

Discussions

L'entente entre Brandon Transport inc. et le CRTL, pour la desserte du circuit no 31 St-Gabriel/Joliette, prend fin le 31 décembre 2014 ;

Le CRTL doit aviser le transporteur, Le Groupe Gaudreault, par écrit, au moins cent vingt (120) jours avant la fin de l'entente, de ses intentions relativement au contrat de service relativement à l'exploitation du circuit 31 St-Gabriel / Joliette.

Les membres conviennent qu'une lettre sera transmise au transporteur pour l'informer des intentions du CRTL en rapport avec le contrat du circuit 31. Le CRTL doit informer le transporteur que plusieurs discussions et négociations ont présentement lieu entre les différentes MRC concernées par le circuit 31 relativement aux modalités de renouvellement du contrat qui vient à échéance au 31 décembre 2014. Ainsi, tel que prévu au contrat de transport en commun de personnes du circuit 31 intervenu entre le CRTL et Brandon Transport inc., le CRTL désire vous informer que nous ne voulons pas que le contrat se renouvelle automatiquement. Ainsi nous faisons référence à l'article 3 du présent contrat qui stipule qu'à moins d'un avis écrit, donné par l'une des parties dans les 120 jours avant la fin du terme initial, le contrat sera automatiquement renouvelé pour une période additionnelle de deux (2) ans.

Les MRC devront statuer sur la possibilité que le prochain contrat s'échelonne sur une durée de trois (3) ans au lieu de deux (2) ans, cette alternative ferait en sorte que les contrats des circuits 31, 32 et 34 auraient tous la même date d'échéance soit le 31 décembre 2017. Les résolutions devront être transmises au CRTL avant la fin du mois d'août.

Le CRTL doit questionner le transporteur sur son intérêt quant à un éventuel renouvellement de contrat du circuit 31 pour une durée de trois (3) ans débutant au 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2017.

Le CRTL reviendra avec une proposition au début du mois de septembre.

Le 18 juin 2014

6.1.3 Circuit 35 St-Lin-Laurentides/St-Jérôme – Demande à la Ville de Ste-Sophie pour une modification de parcours et d’horaire

Discussions

La municipalité de Ste-Sophie a transmis au CRTL une demande de modification de parcours et de bonification d’horaire. En résumé, les changements consistent en les éléments suivants :

Ajouter un arrêt sur la 1^{re} rue afin de desservir les citoyens qui désirent utiliser le transport en commun dans le secteur de l’organisme La Montagne de l’Espoir.

Cet arrêt ne se situe pas sur l’actuel parcours ce qui nécessiterait une modification du parcours afin de quitter temporairement la route 158 (lieu d’embarquement des usagers). Cette modification de parcours se solderait par un ajout de 3,9 km et 2,5 minutes de parcours sur chaque départ. Cette demande de modification de trajet serait en vigueur que le lundi et dans les deux sens.

Les coûts de cette modification de service sont évalués à 2 401 \$.

Actuellement, selon l’horaire en vigueur les deux premiers départs de Ste-Sophie sont à 7 h 08 et 8 h 46. La Ville de Ste-Sophie demande que nous ajoutions un départ supplémentaire entre ces deux départs. Cet ajout de service nécessiterait que nous assignions un véhicule supplémentaire sur le circuit.

Les coûts de cette bonification de service sont évalués à 36 315 \$ (en tenant pour acquis que le transporteur accepte une assignation véhiculaire de 2 heures).

Les coûts totaux de ces modifications demandées sont évalués à 38 716 \$.

Les membres conviennent que le dossier sera transmis à la MRC de Montcalm pour une analyse plus approfondie.

6.1.4 Circuit 46 Joliette/St-Paul-de-Joliette

Discussions

6.1.5 Circuit 131-138 Berthierville/Joliette – Modification de l’horaire

CA-943-06/2014

CONSIDÉRANT la nouvelle signalisation et les nouvelles limites de vitesse sur le circuit no 131-138 Berthierville/Lavaltrie/Joliette, le minutage des départs doit être modifié;

CONSIDÉRANT la proposition de modifier l’horaire du circuit 131-138 en avançant de 5 à 10 minutes les départs de Berthierville pour permettre l’ajustement de l’horaire;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont un impact sur les départs de Joliette et les transferts entre les circuits 2 et 50;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Champagne, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la modification consiste à devancer de 5 à 10 minutes les départs de Berthierville pour permettre l’ajustement de l’horaire

QUE l’horaire du circuit 131-138 soit adopté tel que déposé et entre à vigueur à compter du 10 août 2014.

Annexe 6.1.5 : Projet d’horaire du circuit 131-138
Berthierville/Lavaltrie/Joliette

Le 18 juin 2014

6.2 État des revenus et des dépenses au 30 avril 2014

Dépôt

Annexe 6.2 : États des revenus et des dépenses au 30 avril 2014

CA-944-06/2014

6.3 Entente intervenue entre Imagi Communication et le CRTL

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre Le Groupe Imagi Communication inc. et le CRTL, pour l'affichage sur les parois extérieures de tous les véhicules desservant le territoire du CRTL ainsi que dans et sur les abribus, prend fin le 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires au renouvellement du contrat de service contracté auprès du Groupe Imagi Communication Inc.

CA-945-06/2014

6.4 Renouvellement de l'assurance collective des employés

CONSIDÉRANT QUE les employés du CRTL bénéficient d'une assurance collective souscrite auprès de La Capitale;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance auprès de la compagnie La Capitale vient à échéance le 30 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de renouvellement de La Capitale a été soumise au CRTL et que l'entreprise propose une majoration des coûts de l'ordre de 16%.

CONSIDÉRANT QU'une proposition de service de la compagnie d'assurance L'Union-Vie Mutuelle a été soumise au CRTL et que l'entreprise propose une diminution de la tarification de 11,44 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Patrick Massé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires afin d'adhérer au régime d'assurance collective de la compagnie d'assurance L'Union-Vie Mutuelle, et ce, pour une période de 16 mois à compter du 1^{er} juillet 2014.

CA-946-06/2014

6.5 Autorisation de signature – Entente entre le CRTL et CHASE paymentech

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no CA-878-09/2013 le Conseil régional de transport de Lanaudière mandatait la Société de transport de Montréal (STM) à procéder, pour le compte du CRTL, à l'acquisition et à l'opération d'un système de vente et recharge à distance (VRAD) des titres de transport sur carte OPUS;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Montréal (STM) agit comme maître d'œuvre du projet vente et recharge à distance;

CONSIDÉRANT les avantages pour la clientèle du CRTL de permettre la recharge de leur carte OPUS à distance, sur internet, en effectuant le paiement par débit ou crédit;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement du système de vente et recharge à distance exige qu'une seule et même institution financière traite les paiements par débit ou crédit pour l'ensemble des organismes de transport collectif partenaire d'OPUS ;

CONSIDÉRANT QUE la STM a arrêté son choix sur l'entreprise CHASE paymentech pour le traitement des paiements par débit ou crédit effectué avec le système VRAD ;

Le 18 juin 2014

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit procéder à la signature d'une entente entre CHASE paymentech pour la partie «Service d'acquéreur – paiement par carte de crédit» pour les transactions effectuées dans le cadre du projet VRAD.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le président, monsieur André Hénault, et la Directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom du Conseil régional de transport de Lanaudière l'entente entre la CHASE paymentech et le CRTL pour la partie «Service d'acquéreur – paiement par carte de crédit» pour les transactions effectuées dans le cadre du projet VRAD.

CA-947-06/2014

6.6 Acquisition d'abribus pour la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports, en date du 4 juin 2012, autorisant l'achat de 99 abribus dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir l'ensemble des immobilisations pour les MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 14-05-141 adoptée par la MRC de L'Assomption lors de la séance du conseil tenue le 28 mai 2014;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de L'Assomption d'acquérir six (6) abribus simples ainsi que six (6) dalles de béton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de six (6) abribus simples ainsi que six (6) dalles de béton auprès de la firme Manufacturier Sheltec inc., pour la MRC de L'Assomption.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC de L'Assomption.

CA-948-06/2014

6.7 Acquisition de supports à vélos pour la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports, en date du 23 février 2010, autorisant l'achat de supports à vélos dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir l'ensemble des immobilisations pour les MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 13-06-130 adoptée par la MRC de L'Assomption lors de la séance du conseil tenue le 26 juin 2013;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de L'Assomption d'acquérir dix (10) supports à vélo au coût unitaire de 1 613 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de dix (10) supports à vélo au coût unitaire de 1 613 \$, taxes en sus, pour la MRC de L'Assomption.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC de L'Assomption.

Le 18 juin 2014

CA-949-
06/2014

6.8 Acquisition d'abribus pour la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports, en date du 4 juin 2012, autorisant l'achat de 99 abribus dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir l'ensemble des immobilisations pour les MRC ;

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions sont conditionnelles à la réception d'une résolution de chacune des MRC;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC Les Moulins d'acquérir huit (8) abribus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de huit (8) abribus auprès de la firme Manufacturier Sheltec inc., pour la MRC Les Moulins, conditionnellement à la réception d'une résolution.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC Les Moulins.

CA-950-
06/2014

6.9 Acquisition de mobilier urbain pour la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports, en date du 4 juin 2012, autorisant l'achat de mobilier urbain dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir l'ensemble des immobilisations pour les MRC ;

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions sont conditionnelles à la réception d'une résolution de chacune des MRC;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC Les Moulins d'acquérir huit (8) bancs et dix (10) poubelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de huit (8) bancs et dix (10) poubelles auprès de la firme Tessier Récréo-Parc, pour la MRC Les Moulins, conditionnellement à la réception d'une résolution.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC Les Moulins.

CA-951-
06/2014

6.10 Acquisition de dalles de béton et de bollards pour la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports, en date du 4 juin 2012, autorisant l'achat d'abribus dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir l'ensemble des immobilisations pour les MRC ;

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions sont conditionnelles à la réception d'une résolution de chacune des MRC;

Le 18 juin 2014

CONSIDÉRANT la demande de la MRC Les Moulins d'acquérir six (6) dalles de béton et deux (2) bollards;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de six (6) dalles de béton et deux (2) bollards auprès de la firme L. Roy paysagiste enr. pour la MRC Les Moulins, conditionnellement à la réception d'une résolution.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC Les Moulins.

CA-952-06/2014

6.11 Acquisition de boîtes de perception pour la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la demande de la MRC Les Moulins au CRTL de procéder à l'achat de neuf (9) boîtes de perception électroniques intelligentes;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces boîtes de perception est admissible à une subvention dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit acquérir neuf (9) boîtes de perception pour la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions sont conditionnelles à la réception d'une résolution de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de neuf (9) boîtes de perception auprès de la firme ITSMAX Solutions inc., pour la MRC Les Moulins, conditionnellement à la réception d'une résolution.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC Les Moulins.

CA-953-06/2014

6.12 Désinstallation et installation de boîtes de perception pour la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la demande de la MRC Les Moulins au CRTL de réaliser les démarches afin de procéder à la désinstallation et l'installation de onze (11) boîtes de perception ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont conditionnels à la réception d'une résolution de la MRC Les Moulins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la firme ITSMAX Solutions inc. afin de procéder à la désinstallation et à l'installation de onze (11) boîtes de perception dans les véhicules de la MRC Les Moulins.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution à la MRC Les Moulins.

7. Transport adapté

7.1 Statistiques projet d'interconnexion des services de transport adapté

Dépôt

Le 18 juin 2014

Annexe 7.1 : Statistiques projet d'interconnexion des services de transport adapté

7.2 États des revenus et des dépenses au 30 avril 2014 – projet interconnexion

Dépôt

Annexe 7.1 : États des revenus et des dépenses au 30 avril 2014

7.3 Colloque du transport adapté

Le colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite se tiendra les 10, 11 et 12 septembre 2014 à l'Hôtel Victorin à Victoriaville. Considérant que le CRTL sera très largement représenté par les élus responsables des dossiers en transport adapté et par les directeurs de transport adapté de chacune des MRC, le CRTL ne désignera pas de représentant supplémentaire pour assister à l'évènement.

8. Règlement

Aucun

9. Avis de motion

Aucun

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis le dernier Conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis le dernier Conseil d'administration.

12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan

Dépôt du registre des *requêtes et commentaires positifs*, du registre des *plaintes et commentaires négatifs* couvrant les mois de février et mars 2014 ainsi que le bilan au 31 mai 2014.

Annexe 12.0 :

- Requêtes et commentaires positifs : avril et mai 2014
- Plaintes et commentaires négatifs : avril et mai 2014
- Bilan au 31 mai 2014

13. Sujets divers

13.1 Formation RCR

CONSIDÉRANT la nécessité pour le CRTL de former adéquatement les préposés du service à la clientèle de la billetterie du terminus Joliette à un cours de secourisme d'urgence et de RCR ;

CONSIDÉRANT la soumission d'Educasoins d'un montant de soixante-neuf dollars et quatre-vingt-quinze (69,95\$) par personne plus les taxes applicables comprenant le cours et le matériel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Émond, appuyé par madame Danielle H. Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

CA-954-
06/2014

Le 18 juin 2014

QUE le CRTL offre à tous ses préposés une formation de secourisme d'urgence et RCR auprès d'Educasoins.

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration le 3 septembre 2014 à la MRC Les Moulins à compter de 9 h

Levée de la présente séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Grenier, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 18 juin 2014 soit et est levée.

CA-955-
06/2014

André Hénault
Président

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière